OFFICIEL.

SÉANCE DU SÉNAT — SUITE DES DÉBATS DE LA VEILLE

JOURNAL DU SÉNAT.

LUNDI, 20 mai 1844.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Membres présents : MM. Félix Gaudin, président, Armand, Bernard, Carter, Davidson, Dowas, Dupré, Lacaste, Ledeut, Livaudais, Marshall, Morse, Rolland, Spencer, Thibodeaux et Walker.

M. Bernard demande à être excusé de ne s'être pas trouvé à la séance de samedi soir, par la raison qu'il était malade. Sa demande est accordée.

M. Armant expose qu'il avait été appelé hors du Sénat par les devoirs de sa place, et qu'il quittera que le Sénat se fût ajourné au soir; cette explication est accueillie par le Sénat.

Les autres membres du Sénat ayant aussi allégué pour excuses leur absence, des raisons qui sont parvenues, sont, en motion de M. Davidson, ils sont excusés.

M. Morse fait la motion que tous les membres du Sénat soient nommés membres du comité d'enrôlement, chargé de collationner les bills enrôlés.

Sa motion prévaut : M. Walker propose d'autoriser le secrétaire à nommer quelques commis d'enrôlement additionnels.

Cette proposition ayant prévalu, le secrétaire nomme MM. Francis B. Richardson et R. Baran.

M. Dowas présente une résolution pour autoriser le Secrétaire d'État à acheter certaines issues de la gazette intitulée : Louisiana Gazette, pour l'usage de la Convention.

Cette résolution subit sa 1ère lecture.

Sur motion, le Sénat dispense des règles, cette résolution subit en 3ème lecture et est adoptée.

Sur motion, on dispense des règles, et le secrétaire adjoint est chargé d'y demander l'adhésion de la Chambre.

Il informe aussi la Chambre, de l'adhésion du Sénat au bill relatif au collége de la Louisiane, et au bill relatif à la notice de l'Ecluse, avec des amendements.

Il demande aussi l'adhésion de la Chambre à la résolution relative à l'achat de certains papiers, pour l'usage de la Convention.

Les bills intitulés, Acte pour incorporer la congrégation protestante épiscopale de l'Église de l'Annonciation, de la paroisse d'Orléans; et

Acte accordant à George Bonnie le privilége de construire un pont de péage sur la rivière Bayou-Chitto, dans la paroisse de St. Tammany

Subissent leur seconde lecture.

On dispense des règles, ils sont lus une troisième fois et passent.

On lit pour la seconde fois l'acte intitulé :

Acte pour amender un acte créant la place d'auditeur des ventes à l'encan, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets.

On dispense des règles, ce bill est amendé et passe tel qu'il est amendé.

M. Davidson, du comité chargé d'examiner l'hôpital de charité, propose un acte pour amender un acte allouant des fonds pour l'entretien de l'hôpital de charité de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 27 mars 1844.

Ce bill est lu une première fois.

On dispense des règles, il subit en seconde lecture et est amendé; on dispense des règles, il subit une troisième lecture, et passe tel qu'il est amendé.

Un acte relatif aux assesseurs des taxes d'État, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, subit en seconde lecture.

Sur motion, la dispensation des règles est accordée, il subit en troisième lecture et passe.

Un acte pour changer l'époque de l'élection des membres du jury de police dans la paroisse de Lafayette;

Et, un acte pour amender un acte intitulé: acte pour incorporer la ville d'Iberie, paroisse St. Marun, et pour d'autres objets, approuvé le 13 mars 1839

Subissent leur seconde lecture.

Sur motion, la dispensation des règles est accordée, ils subissent leur troisième lecture et passent.

M. Morse occupe le fauteuil.

M. Garcia obtient la permission de présenter, sans avis préalable, un bill intitulé: Acte pour venir au secours de Gregorio Curto.

Ce bill subit sa première lecture.

La dispensation des règles accordée, il subit en seconde et troisième lecture et passe.

M. Sparrow présente un mémoire signé par plusieurs habitans du 2nd district sénatorial, contestant à l'hon. Thomas Shidell le droit de siéger comme sénateur de ce district.

Lecture est donnée du mémoire.

M. Lacoste fait la motion de le déposer sur le bureau, et demande l'appel nominal.

En faveur de ladite motion, M. Lacoste—1 oui.

Contre ladite motion, MM. Armant, Bernard, Carter, Davidson, Dowas, Dupré, Ledeut, Livaudais, Marshall, Morse, Sparrow, Thibodeaux, et Walker; 13 non.

La motion de M. Lacoste est rejetée.

Le mémoire, sur motion de M. Sparrow, est renvoyé au comité d'élection, avec instruction de faire un rapport cette session.

M. Ledeut, secrétaire intérim du gouverneur, présente un message écrit de son excellence.

Le comité d'enrôlement rapporte comme dûment enrôlés les bills et résolutions de Sénat, qui suivent:

Acte pour changer la durée des élections dans les paroisses de Caddo, De Soto et Iberville;

Acte pour créer la place d'inspecteur et peseur de foin, dans et pour la paroisse de Jefferson et la ville de Lafayette;

Acte pour amender la charte de la banque des artisans et négocians, et pour d'autres objets;

Acte pour incorporer la congrégation de l'église protestante épiscopale dans la paroisse d'St Bâton Rouge, et pour d'autres objets;

Acte pour amender un acte intitulé acte pour faire une appropriation d'argent en faveur de MM. Carpenter, Forsby et Trasteur, pour leurs services en finant le relevé géologique de l'État;

Acte relatif au minerai Herbert Ayre;

Acte pour créer un poste additionnel de jury de police, paroisse des Rapides.

Acte pour établir un bac à vapeur sur le Mississippi, vis-à-vis Carrollton.

Acte pour accorder un congé d'absence à l'hon. J. Bernard, juge de la Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour incorporer l'Association des Agriculteurs et Artisans de l'État de la Louisiane.

Résolution donnant au trésorier de l'État des instructions relatives au droit sur la vente à l'enchère des propriétés de la Compagnie de rail road de Carrollton.

Résolution pour amender la résolution accordant un congé d'absence à l'hon. A. G. Fleniqué, juge de paroisse de la paroisse St. Landry.

Résolution autorisant le Gouverneur à annuller hautement nommé fourni par Wm. Doboyx, trésorier de l'État, pour l'année 1843.

Le comité rapporte aussi comme dûment enrôlés les bills et résolutions de la Chambre, qui suivent :

Acte pour venir au secours de John Mahony, Orey Williams, et John P. Dam, administrateurs de la succession de feu W. S. Dam.

Acte pour créer un district additionnel d'élection, à l'Aux Noms de Spring Creek, paroisse des Rapides, et pour changer le mode de compter les votes dans la dite paroisse et pour d'autres objets.

Acte pour établir un bac sur l'Atchafalaya, paroisse des Avoyelles, et pour d'autres objets.

Acte relatif à l'examen des licences de charretiers, diligences, voitures &c., dans les villes de la Nouvelle-Orléans et Lafayette.

Acte pour incorporer les administrateurs de l'église méthodiste épiscopale, chapelle de Wesley, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour augmenter le nombre des jurés de police de la paroisse des Avoyelles, et pour autoriser le jury de police de ladite paroisse à diviser la bayou des Glaises en deux districts.

Acte pour amender l'acte pour créer la compagnie de pompiers Phénix No. 1, paroisse de Nachitoches.

Acte pour amender un acte intitulé : Acte pour créer la place de collecteur du revenu d'État sur propriétés foncières, esclaves et voitures, pour la paroisse d'Orléans, approuvé le 13 mars 1838.

Acte pour accorder à P. Conrad et à L. Conrad, le privilége de tenir un bac sur le Bayou Mamintaf.

Acte relatif aux enquêtes et témoignages en cas d'incendie.

Résolution accordant un congé d'absence à E. H. Martin, notaire, dans la paroisse de St. Landry.

Résolution relative à l'amendement à faire pour l'usage de la Convention.

Le président signe ladite bille et résolutions de la Chambre; le secrétaire adjoint en informe la Chambre, et on met à la signature du Président les bills et résolutions de Sénat ci-dessus énumérés.

M. Landry, greffier de la Chambre, requiert le concours du Sénat au préambule et à la résolution qui suivent :

Attendu que la Chambre a consumé un temps considérable à recevoir, tire et discuter deux mémoires concernant des charges contre deux officiers publics de l'État, et attendu que, afin de mettre le plus grand temps possible aux délibérations subséquentes en conséquence de ce fait :

Résolu par le Sénat et la Chambre, &c., Qu'en considé des deux questions de la Chambre soit pourvu pour autant qu'elles concernent les membres du Sénat que ces mémoires soient non reçus, et présentés, par rapport, les bills qu'les jugeront les plus importans et qui devront être ajournés à Pentôte lundi, dans des cas d'urgence, et que le Président du Sénat et du Président de la Chambre prolongent jusqu'à la clôture de la session.

Adopté, et le Président et le Président du Sénat, en conséquence, ont signé.

Le Président du Sénat informe le Président de la Chambre, qu'il a reçu le message de la Chambre, qui est lu, et qu'il a nommé MM. Lacoste, Dupré et Carter, pour le Sénat, comme membres du comité de conférence, sur les bills et résolutions de la Chambre.

Le Président du Sénat informe le Président de la Chambre, qu'il a reçu le message de la Chambre, qui est lu, et qu'il a nommé MM. Davidson, Dowas et Rolland, pour le Sénat, comme membres du comité de conférence, sur les bills et résolutions de la Chambre.

Le Président du Sénat informe le Président de la Chambre, qu'il a reçu le message de la Chambre, qui est lu, et qu'il a nommé MM. Armant, Bernard, Carter, Davidson, Dowas, Dupré, Lacoste, Livaudais, Marshall, Morse, Sparrow, Thibodeaux, et Walker; 13 non.

La motion de M. Lacoste est rejetée.

Le mémoire, sur motion de M. Sparrow, est renvoyé au comité d'élection, avec instruction de faire un rapport cette session.

M. Ledeut, secrétaire intérim du gouverneur, présente un message écrit de son excellence.

Le comité d'enrôlement rapporte comme dûment enrôlés les bills et résolutions de Sénat, qui suivent:

Acte pour changer la durée des élections dans les paroisses de Caddo, De Soto et Iberville;

Acte pour créer la place d'inspecteur et peseur de foin, dans et pour la paroisse de Jefferson et la ville de Lafayette;

Acte pour amender la charte de la banque des artisans et négocians, et pour d'autres objets;

Acte pour incorporer la congrégation de l'église protestante épiscopale dans la paroisse d'St Bâton Rouge, et pour d'autres objets;

Acte pour amender un acte intitulé acte pour faire une appropriation d'argent en faveur de MM. Carpenter, Forsby et Trasteur, pour leurs services en finant le relevé géologique de l'État;

Acte relatif au minerai Herbert Ayre;

Acte pour créer un poste additionnel de jury de police, paroisse des Rapides.

Acte pour établir un bac à vapeur sur le Mississippi, vis-à-vis Carrollton.

Acte pour accorder un congé d'absence à l'hon. J. Bernard, juge de la Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour incorporer l'Association des Agriculteurs et Artisans de l'État de la Louisiane.

Résolution donnant au trésorier de l'État des instructions relatives au droit sur la vente à l'enchère des propriétés de la Compagnie de rail road de Carrollton.

Résolution pour amender la résolution accordant un congé d'absence à l'hon. A. G. Fleniqué, juge de paroisse de la paroisse St. Landry.

Résolution autorisant le Gouverneur à annuller hautement nommé fourni par Wm. Doboyx, trésorier de l'État, pour l'année 1843.

Le comité rapporte aussi comme dûment enrôlés les bills et résolutions de la Chambre, qui suivent :

Acte pour venir au secours de John Mahony, Orey Williams, et John P. Dam, administrateurs de la succession de feu W. S. Dam.

Acte pour créer un district additionnel d'élection, à l'Aux Noms de Spring Creek, paroisse des Rapides, et pour changer le mode de compter les votes dans la dite paroisse et pour d'autres objets.

Acte pour établir un bac sur l'Atchafalaya, paroisse des Avoyelles, et pour d'autres objets.

Acte relatif à l'examen des licences de charretiers, diligences, voitures &c., dans les villes de la Nouvelle-Orléans et Lafayette.

Acte pour incorporer les administrateurs de l'église méthodiste épiscopale, chapelle de Wesley, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour augmenter le nombre des jurés de police de la paroisse des Avoyelles, et pour autoriser le jury de police de ladite paroisse à diviser le